

Conférence des Maires du Rhin Supérieur - Réalisation d'une plaquette sur l'accessibilité aux techniques médicales et de réadaptation fonctionnelle de pointe - Participation financière de la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors de sa réunion du 3 mai 1991, l'Assemblée des Maires des Grandes Villes du Rhin Supérieur (Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Belfort, Saint-Louis, Besançon, Montbéliard, Sélestat, Bâle, Délémont, Fribourg, Offenbourg, Kehl, Lörrach, Lahr...) a créé un groupe de travail tri-national dont la mission est d'élaborer les bases d'une collaboration durable dans les domaines de la santé intéressant cette région.

Ce groupe de travail a proposé lors de la 4^{ème} Conférence du Rhin Supérieur qui s'est tenue à Strasbourg le 22 novembre 1991 de réaliser une plaquette ayant pour but :

- de présenter les techniques de pointe des structures médicales de cette région au sens large du bassin rhénan supérieur,

- de servir de guide pour les médecins libéraux ou hospitaliers dans leurs besoins d'aide dans le domaine diagnostic ou thérapeutique pouvant leur être offerts par les spécialistes voisins de haut niveau,

- de permettre de connaître les possibilités existantes dans le domaine médical pour entreprendre une collaboration efficace et significative, faciliter les prestations médicales et aider la recherche locale.

La base de cette brochure sera établie après consultation de toutes les structures hospitalières et de réadaptation de la région possédant une certaine capacité technique.

La publication aura une structure à colonnes multiples, permettant de classer les services de pointe en diagnostic, thérapie ou réadaptation aussi bien selon leurs méthodes que leur infrastructure et cela dans un classement tenant compte à la fois du type de pathologie et du lieu d'exploitation.

La 4^{ème} Conférence a adopté cette proposition et a décidé d'être l'éditeur de cette brochure étant précisé que toutes les villes qui participeront à son financement seront mentionnées en tant qu'éditeurs.

Les auteurs mentionnés seront les membres du groupe de travail, à savoir :

- le Dr B.J. ARNOLDS de Fribourg-en-Brisgau (D)
- le Dr F. JURASCHECK de Mulhouse (F)
- le Dr K. MULLER de Bâle (CH).

Le coût estimé de la publication s'élève à 90 000 DM. Un tiers du financement (maximum 25 000 FS) a déjà été décidé et accordé par le Gouvernement de la Ville de Bâle sous réserve de l'accord de principe de la couverture du solde par les villes françaises et allemandes membres de la Conférence du Rhin Supérieur.

Les villes allemandes sont appelées à participer pour un tiers (maximum 30 000 DM) aux frais d'établissement de ce document et les villes françaises pour le 3^{ème} tiers (maximum 100 000 FF).

En conséquence, la Ville de Besançon est sollicitée pour verser la somme maximum de 12 500 FF.

Les réalisations de la Conférence des Maires du Rhin Supérieur ont jusqu'alors peu concerné la Ville de Besançon s'agissant de problèmes de liaisons routières ou ferroviaires, d'équipements ou de projets de nature économique intéressant 2 ou 3 villes situées géographiquement à proximité les unes des autres. La collaboration sollicitée en matière médicale est le premier travail qui lie l'ensemble des villes de ladite Conférence.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le principe de sa participation au financement de la plaquette médicale tri-nationale à hauteur maximum de 12 500 FF et en cas d'accord, à abonder l'imputation budgétaire 940.32/691.00400 d'un crédit d'égal montant, soit 12 500 F par transfert du compte de dépenses imprévues «970/669.20200».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.